



Procès – verbal du Conseil municipal (Extraits) Séance du 18.03.2016

L'an deux mille seize

Et le 18 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de REAUMONT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Brigitte **LAURENT**

Présents : Mesdames Brigitte **LAURENT**, Françoise **MOLLIER-SABET**, Sylvie **BOIS – FRAGNOL**, Christine **GIARDINA – MARINI**, Marion **PERRIN**

Messieurs Serge **PASTOR**, Jackie **SORET**, Patrick **GRABIT**, Didier **DURAND – GAILLARD**, Cyrille **SOUBEYRAT**

Pouvoirs : Sylviane **BOIS** à Serge **PASTOR**, Paul **PERRIN** à Jackie **SORET**, Geneviève **BOIZARD** à Cyrille **SOUBEYRAT**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 02.03.2016

Le **procès-verbal de la séance du 02.03.2016** est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Pour : 13 voix pour dont 03 pouvoirs

☛ **Délibération N° 10.2016 – séance du 18.03.2016**

Objet : Vote du compte administratif 2015 .

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Sylvie **BOIS-FRAGNOL**, après s'être fait représenter le **budget primitif de l'exercice 2015** et les titres définitifs des créances, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que Madame Brigitte **LAURENT**, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du compte administratif 2015, propose de fixer comme ci-dessous les résultats qui peuvent se résumer ainsi :

SECTION	Année 2014	Réalisé 2015			Résultat de Clôture au 31/12/2015
	Reprise exercice antérieur	Dépenses €	Recettes €	Résultat de l'exercice	
Fonctionnement	+ 10 000.55 €	501 626.01	602 191.25	100 565.24	+ 110 565.79 €
Investissement	+ 80 449.05 €	237 519.74	245 158.07	7 638.33	+ 88 087.38 €
Excédent de clôture	+ 90 449.60 €	739 145.75	847 349.32	108 203.57	+ 198 653.17 €
Reste à réaliser 2015		51 200.00			

Le CM ☛ **Pour :** 13 voix dont 03 pouvoirs

Vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2015 tels que résumés ci-dessus

☛ **Délibération N° 11.2016 – séance du 18.03.2016**

Objet : Approbation du compte de gestion de l'année 2015 dressé par Madame Monique **EYMAR** Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Brigitte **LAURENT**, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

❶ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2015 au 31 décembre 2015**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

❷ Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

❸ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➔ Déclare que le compte de gestion dressé, **pour l'exercice 2015**, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le CM ➔ **Pour : 13 voix pour dont 03 pouvoirs** approuve le compte de gestion

➔ **Délibération N°12.2016 – séance du 18.03.2016**

Objet : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2015

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **110 565.79 €**

Le CM ➔ **Pour** : 13 voix dont 3 pouvoirs

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de Fonctionnement 2015

A – Résultat de l'exercice + 100 565.24 €
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

B – Résultat antérieur reporté + 10 000.55 €
(Art. 002 du compte administratif 2011)

C – Résultat à affecter (A + B) + 110 565.79 €

D – Solde d'exécution d'investissement 2015

D 001 (besoin de financement)
R 001 (excédent de financement) + **88 087.38 €**

E – Solde des restes à réaliser d'investissement 2015

D 001 (besoin de financement)
R 001 (excédent de financement) - 51 200.00 €

F – Besoin de Financement = D + E 0.00 €

AFFECTATION = C = G + H + 110 565.79 €

G – Affectation en réserves en investissement 100 565.00 €
R art. 1068 (au minimum, couverture du besoin de financement)

H – Report en fonctionnement 10 000.79 €
R art. 002

➔ **Délibération N°13.2016 – séance du 18.03.2016**

Objet : Vote du budget primitif 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le livre III, titre premier "Budget et comptes", chapitre II, articles L.2312-2 et L.2312-3 ;

Le CM ➤ **Pour** : 13 voix dont 03 pouvoirs

➤ **Arrête le budget primitif 2016 comme suit :**

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

- à la somme de **551 603, 00 €** en dépenses et en recettes selon l'état annexé "Vue d'ensemble de la section de fonctionnement".

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- à la somme de **313 650, 00 €** en dépenses et en recettes selon l'état annexé "Vue d'ensemble de la section d'investissement".

➤ **Délibération N°14.2016 – séance du 18.03.2016**

Objet : Vote des taxes directes locales 2016

Madame Brigitte **LAURENT**, Maire informe que les bases prévisionnelles d'imposition communiquées par les services fiscaux évoluent chaque année.

Madame le Maire rappelle les taux votés en 2015 :

- . Taxe d'habitation 8.83 %
- . Taxe Foncière Bâti 20.95 %
- . Taxe Foncière non bâti 68.36 %

Le CM décide

Pour : 07 voix dont 02 pouvoirs

Brigitte **LAURENT**, Patrick **GRABIT**, Jackie **SORET**, Christine **GIARDINA – MARINI**, Serge **PASTOR**
Pouvoirs : Paul **PERRIN** (à Jackie **SORET**), Sylviane **BOIS** (à Serge **PASTOR**)

Contre : 06 dont 01 pouvoir

Françoise **MOLLIER-SABET**, Cyrille **SOUBEYRAT**, Didier **DURAND-GAILLARD**, Marion **PERRIN**
Sylvie **BOIS – FRAGNOL**

Pouvoir : Geneviève **BOIZARD** (à Cyrille **SOUBEYRAT**)

de voter pour l'année 2016 les taux d'imposition suivants :

- . Taxe d'habitation **8.93 %**
- . Taxe Foncière Bâti **20.95 %**
- . Taxe Foncière non bâti **68.36 %**

➤ **Délibération N°15.2016 – séance du 18.03.2016**

Objet : Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Madame le Maire rappelle que :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie les 16 et 23 avril 2016 afin de procéder à l'évaluation financière de l'intégration du Musée Mainssieux au Pays voironnais, conformément à ce qui a été présenté lors du conseil communautaire de janvier 2016

L'évaluation des charges transférées liées à cette intégration et ses modalités de neutralisation ont fait l'objet d'un rapport adopté par la CLECT.

L'adoption de ce rapport par les communes permettra au Pays voironnais de notifier par délibération les nouveaux montants d'attribution de compensation.

Le CM ➤ **Pour** : 13 voix dont 03 pouvoirs

Décide d'adopter le rapport de la **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

➤ **Délibération N°16.2016 – séance du 18.03.2016**

Objet : Reversement d'une part de foncier bâti communal sur le périmètre des ZA économiques transférées au Pays voironnais

Vu l'article 29 de la loi du 10 janvier permettant à un établissement Public de Coopération Intercommunal gérant un parc d'activités économiques, de percevoir le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties perçus par les communes membres sur le parc d'activité communautaire, selon les modalités légales édictées par ledit article et rappelées comme suit :

« lorsqu'un groupement de communes ou un syndicat mixte crée ou gère une zone d'activités économiques, tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, acquittée par les entreprises implantées sur cette zone d'activités, peut être affectée au groupement ou au syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe de gestion du groupement ou du syndicat mixte et de la ou des communes sur le territoire desquelles est installée la zone d'activités économiques »

Vu l'adoption de ce dispositif dans le cadre de la mise à jour du Pacte Financier et Fiscal 2015, par délibération du Conseil communautaire N°15.170 en date du 30 juin 2015 ;

Considérant que la commune de REAUMONT est concernée par ce dispositif au titre de la zone d'activités de Pré Izard ;

Madame le Maire donne lecture aux membres présents, de la convention définissant les modalités de partage du produit de taxe foncière sur le bâti revenant à la Communauté d'agglomération du Pays vironnais, pour la Zone d'activité ci-après dénommée : **zone de Pré-Izard**

Après avoir pris connaissance des termes du projet de la convention annexée,
le CM ➤ **Pour : 13 voix pour dont 03 pouvoirs**

- **Approuve le projet de convention annexé**
- **Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération N° 08.2016**

➤ **Délibération N°18.2016 – séance du 18.03.2016**

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association PARKINSON ROAD

Madame le Maire rappelle les objectifs de l'association **PARKINSON ROAD** dont le siège social se situe à CHARNECLES.

« Cette association, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, a pour but d'attirer l'attention sur la maladie de Parkinson à travers le témoignage d'un proche de malade.

Elle organise, accompagne et soutient le « trike PARKINSON road » : périple singulier réalisé sur vélo-couché (trike), destiné à susciter des dons en échange de cartes-souvenirs dédicacées matérialisant une participation kilométrique.

La totalité de ces dons est remise à des experts ou des structures d'experts oeuvrant dans la recherche liée à cette pathologie »

Elle informe l'assemblée délibérante que la commune de Réaumont a accueilli du 20 au 28 février de nombreux artistes locaux à l'occasion d'une exposition peinture-sculpture-poésie organisée par une association réaumontoise.

Neuf de leurs œuvres ont été vendues aux enchères et acquises par le public au profit de **PARKINSON ROAD**.

A l'initiative de Mesdames Sylvie **BOIS – FRAGNOL** et Françoise **MOLLIER-SABET**, adjointes, et afin de soutenir cet élan de générosité, qu'a suscité cette initiative au sein de la commune, elle propose aux membres de l'assemblée délibérante de s'associer à ce geste en octroyant une subvention de 100 €

Le CM ➤ **Pour : 13 voix pour dont 03 pouvoirs**

- **Accepte de verser une subvention de 100 € à l'association PARKINSON ROAD (Charnècles)**
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches nécessaires au versement de la somme pré-citée

DIVERS ET COMMUNICATION

 **Date du prochain Conseil municipal**

Il est fixé au mercredi 27 avril 2016 à 20 heures 30

La séance est levée à 22 heures 10
Le Maire,
Brigitte LAURENT

CR affiché le 21.03.2016